

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du 01 octobre 2018</b>
<b><u>Présents :</u></b> 8	L'an deux mille dix-huit et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 01 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Votants:</u></b> 10	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Valerie TEDESCO, Annie GRANDJEAN, Daniel BALACE, Pascal FOURDIN
	<b><u>Représentés:</u></b> Patrice BORNE par Josiane MAGNE, Franck MONOT par Jean Claude LANDRIER
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b> David LE QUERE
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Jocelyne KAPLON

---

Le procès verbal de la réunion du 16 juillet 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

**Objet: AVALLON FRAIS DE SCOLARITE 2017/2018 - DE 2018 053**

La commune d'AVALLON a fixé le montant des participations pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit:

1551€ par élève en maternelle

729€ par élève en élémentaire

6 enfants de Provency fréquentent l'école d'AVALLON:

1 maternelle X 1551€= 1551€

1 maternelle X (1551€ X9/10ème)= 1395.90€

4 élémentaires X 729€= 2916€

soit un total de 5 862.90€.

A l'unanimité le conseil accepte la prise en charge de ces frais de scolarité.

**Objet: PLUI zonage- validation en conseil municipal - DE 2018 054**

Le projet de zonage du PLUI a été communiqué aux membres du conseil municipal.

le conseil municipal a pris connaissance du projet de zonage et de la validation de la délimitation du zonage tel que défini en date du 30 août 2018 ( conforme aux modifications demandées).

**Objet: PLAN DE COUPE 2019 forêt Thory Provency - DE 2018 055**

Plan de coupe de la forêt communale THORY- PROVENCY.

Exercice 2019

Le Président de la séance informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

1) demande :

Le **martelage** de la (des) parcelle(s) de la forêt communale : P12 P13

prévue au plan de gestion

autre motif :

l'**ajournement** du martelage de la (des) parcelles prévue(s) au plan de gestion pour la raison suivante :

2) fixe la **destination** des produits comme suit :

DELIVRANCE du taillis et des petites futaies  
VENTE des grosses futaies  
y compris vente des houppiers  
puis DELIVRANCE des houppiers



DELIVRANCE de la totalité de la coupe : P12 P13 ouverture des cloisonnements d'exploitation

VENTE de la totalité de la coupe

l'exploitation se fera sous la responsabilité de 3 garants qui seront désignés par la mairie de THORY

**Objet: SPANC Puisaye Forterre rapport annuel 2017 - DE 2018 056**

Le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 du SPANC Puisaye Forterre.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif adopte ce rapport.

**Objet: CCAVM CLETC maison de services au public - DE 2018 057**

Le maire présente au conseil municipal le rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence "maisons de services au public", étant précisé que deux communes sont concernées:

Châtel-Censoir et Quarré-les-Tombes, et que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) s'est prononcée pour avis à ce sujet lors de sa séance du 20 août 2018.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence "maisons de services au public".

**Objet: DM FPIC 2018 - DE 2018 058**

La préfecture a notifié à la commune le montant du FPIC (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) attribué pour 2018 répartition de prélèvement et/ou du reversement entre l'EPCI (CCAVM) et ses communes membres.

Pour 2018 la commune devra émettre un titre de recette de 4065€ et un mandat de dépense de 1197€.

La dépense prévue au BP 2018 au compte 739223 est de 700€.

Le conseil décide d'inscrire la somme de 497€ au compte 739223 afin de pouvoir effectuer le mandat du FPIC 2018.

**Objet: ASSAINISSEMENT entretien lagunage - DE 2018 059**

Le maire a demandé 2 devis afin de faire procéder à 2 pompages par an du premier bac récepteur du lagunage et fourniture du bordereau de traitement des déchets.

- MILLOT S.A.S pour 1197.84€ TTC

- GODARD assainissement pour 1200.00€TTC

Le conseil municipal retient MILLOT S.A.S.

## **Objet: DM ouverture de compte - DE 2018 060**

La Trésorerie a adressé à la commune un état des restes à recouvrer.

La commune a émis un titre en 2012 au vu de l'état 1259 concernant la taxe additionnelle FNB pour un montant de 943€.

Le Maire a adressé un courrier à la Préfecture afin d'obtenir une explication.

Le Préfet a répondu en expliquant que c'est une erreur la commune ne pouvant prétendre au règlement de cette somme.

Afin d'annuler cette écriture de 2012, le conseil municipal décide d'ouvrir le compte 673 pour la somme de 943€.

### **Informations et questions diverses:**

- Réponse à l'enquête publique sur la commune de Thory pour parc éolien.
- Rapport de la commune à porter sur l'enquête publique concernant la méthanisation.
- Demande de subvention: UNA Serein.
- UDAF: médaille de la famille.
- Préparation 11 novembre et Saint Eloi.
- Proposition convention avec la gendarmerie l'Etat et la commune (participation citoyenne).
- Scolarité des enfants de Provençy au collège Maurice CLAVEL à compter de 2019.

### **Délibérations du 01 octobre 2018:**

**AVALLON FRAIS DE SCOLARITE 2017/2018 - DE 2018 053**

**PLUI zonage- validation en conseil municipal - DE 2018 054**

**PLAN DE COUPE 2019 forêt Thory Provençy - DE 2018 055**

**SPANC Puisaye Forterre rapport annuel 2017 - DE 2018 056**

**CCAVM CLETC maison de services au public - DE 2018 057**

**DM FPIC 2018 - DE 2018 058**

**ASSAINISSEMENT entretien lagunage - DE 2018 059**

**DM ouverture de compte - DE 2018 060**